

Lyon, le 17 février 2020

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

**PROCES VERBAL
SEANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2020**

- Désignation d'un secrétaire de séance : Mme AZOULAY
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 Décembre 2019 : à l'unanimité

PRÉSIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRÉTAIRE ÉLUE : Mme AZOULAY

PRÉSENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme ROUX DE BÉZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BILLARD, M. AUGOYARD, Mme SAINT-OLIVE, Mme HAZERAN, Mme AZOULAY, M. HEKIMIAN.

EXCUSÉS : Mme MOULLIN, Mme GRAZIANI (arrivée 17h30), Mme BALAS, M. BOUZARD

DÉPÔTS DE POUVOIR : Mme NACHURY: pouvoir de Mme MOULLIN; M. DUVERNOIS: pouvoir de Mme BALAS; M. BRUN: pouvoir de M. BOUZARD.

ABSENTS : Mme LEVY, Mme SERVIEN, Mme LAURENT.

M. BLACHE souhaite dire quelques mots avant de débiter la séance du Conseil.

Il remercie les présents et il rappelle qu'il s'agit du dernier conseil de la mandature et de ses six années.

Il désire faire un point et précise combien il a été heureux d'animer ces conseils d'arrondissement.

Il souhaite remercier l'opposition avec laquelle il a travaillé conjointement et de manière très productive lors de séances bienveillantes avec une bonne concertation. Cela a été agréable et il souhaitait le souligner.

Il tenait à féliciter les élus du 6^{ème} arrondissement, le Progrès s'en faisant l'écho, car c'est l'arrondissement qui a été le plus assidu de la ville avec moins de 16% d'absentéisme. Il note que si on enlève les absents permanents, l'arrondissement aurait été encore meilleur. Il ne cite personne mais le chiffre aurait pu tomber à 6%. Il trouve que c'est bien car quand on prend un engagement on le tient jusqu'au bout. Il peut y avoir des difficultés mais il est toujours bon de tenir compte du groupe et de toujours être présent.

Une page maintenant se tourne. On rentre dans une nouvelle aventure, une période d'élections. Il voit que le public s'est étoffé pour venir écouter. C'est bien.

Il voulait se faire l'écho du travail accompli, de tous ces bons moments passés.

Il remercie tout le monde et maintenant le travail continue.

M. BLACHE propose de désigner Mme AZOULAY pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme AZOULAY procède à l'appel nominal.

*_*_*

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 Décembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 2 Décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

*_*_*

M. BLACHE rappelle qu'un ordre du jour complémentaire a été envoyé aux conseillers avec un rapport N°06.19.679 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 2.502.375 euros aux 8 associations gestionnaires des Maisons de l'enfance de Lyon et à l'Entraide Pierre Valdo.

Il demande aux conseillers de bien vouloir examiner ce rapport arrivé tardivement.

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour l'examen du rapport.

Rapport 06.20.651 - Programmation 2020 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 182.926 €

M. LAFOND présente ce dossier.

Il rappelle qu'en 2008, la Ville de Lyon s'est dotée d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) qui constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune.

Il précise que la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) signée en 2014 avec l'Etat et le Conseil général (devenu la Métropole) constitue le programme de travail du CLSPD jusqu'en 2020.

Elle poursuit deux objectifs essentiels :

- l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques au quotidien des habitants;
- l'accompagnement individualisé des publics en difficulté qu'ils soient auteurs ou victimes.

Les partenaires de la sécurité et de la prévention s'engagent à concentrer leurs efforts dans quatre grands domaines:

- le traitement des problématiques de tranquillité publique et d'insécurité ;
- la prévention sociale en direction des jeunes exposés à la délinquance ;
- la prévention de la récidive ;
- la prise en charge et l'accompagnement des publics en difficulté ou vulnérables.

Il rappelle la création de deux zones de sécurité prioritaires (ZSP), en 2012 dans le quartier de la Duchère (9^{ème} arrondissement) et fin 2013 sur un secteur du 8^{ème} arrondissement (quartiers Langlet-Santy, Mermoz et partie sud des Etats-Unis) qui complète et renforce les actions partenariales mises en œuvre en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

La STSPD constitue également le volet sécurité/prévention de la convention territoriale de Lyon du Contrat de ville, approuvée par le Conseil municipal en novembre 2015.

Il précise que la programmation du CLSPD au titre de l'année 2020 s'articule autour de six thèmes prioritaires suivants:

- La prévention du passage à l'acte délictueux des jeunes de 12/25 ans exposés à la délinquance ;
- La prévention de la récidive ;
- Les actions de prévention en milieu scolaire ;
- La médiation sociale et citoyenne ;
- L'aide aux victimes, notamment les violences faites aux femmes ;
- La justice de proximité et l'accès au droit.

Enfin, il souligne que les projets présentés ont été retenus pour leur pertinence en fonction de ces priorités et, pour les actions territoriales plus particulièrement, au regard des objectifs poursuivis dans les quartiers inscrits dans la géographie prioritaire de la Politique de la ville. Le montant total des actions est de 182 926 euros.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. BLACHE indique qu'en l'absence de Mme MOULLIN, Mme NACHURY sera rapporteur de ce projet de délibération.

Rapport 06.20.652 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions

Mme NACHURY rapporte ce dossier.

Elle rappelle que ces actions se reproduisent régulièrement. Pour ce qui est du logement social, c'est une compétence métropolitaine. La Ville de Lyon participe financièrement à ces actions.

Cette délibération vise à adapter certaines opérations voire à faire un complément à certaines actions. La liste de ces actions figure au tableau annexé au rapport. On peut y lire le nombre de logements concernés, les opérateurs. Pour ce qui est du 6^{ème} arrondissement, il est concerné par une opération de Grand Lyon Habitat au 19 rue de la Viabert avec 22 logements au total.

C'est une délibération classique d'adaptation et de complément.

**M. AUGOYARD ne prend pas part au vote.
LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Rapport 06.20.653 - Programmation financière 2020 au titre du Projet éducatif de territoire - PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 285.573 euros

M. DUVERNOIS est rapporteur de ce dossier.

Le PEDT (Projet éducatif de territoire) concerne l'ensemble des temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire. Cela concerne le temps scolaire et périscolaire. Le projet est de proposer en dehors de l'école une offre d'actions éducatives et d'animations socio-éducatives complémentaire et cohérente, au bénéfice des enfants et adolescents de 3 à 16 ans et de leurs parents.

Pour le 6^{ème} arrondissement, il s'agit de donner notre avis sur l'action « ticket sport culture » d'un montant de 2 000 € gérée par la Maison de l'Enfance. L'attribution de ces subventions se fait lors d'une commission. Mme ROBIN, du fait de sa grande expérience, était présente à celle-ci pour l'attribution de ces tickets.

Il la remercie d'avoir assuré cette fonction à toutes les commissions durant toutes ces années.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.20.654 -Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102.700 euros à l'association "EbulliScience®", sis 12 rue des Onchères - BP 112 - 69512 Vaulx-en-Velin - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

M. DUVERNOIS présente ce projet de délibération.

Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Ebulliscience® » d'un montant de 102 700 € contre 97 700 € en 2019.

M. DUVERNOIS rappelle que cette association a pour objectif de contribuer au développement de la culture scientifique et technique pour tout public.

Il s'agit donc d'approuver l'attribution de la subvention et la signature d'une convention cadre pluriannuelle avec l'association, pour la période de 2019 à 2021.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.20.655- Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 2.499.312 euros au titre de l'année 2020 à diverses associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions correspondantes

M. DUVERNOIS présente ce projet de délibération.

Cette délibération a souvent fait débat. On pourrait aussi le faire ce soir.

Elle concerne l'attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 2 499 312 euros au titre de l'année 2020 à diverses associations d'éducation populaire. Ceci est le montant de la première tranche, une seconde tranche après mars 2020.

Elles sont données à 3 associations :

-l'Association de gestion du pôle 9 ;

-La Fédération Léo Lagrange qui gère les activités périscolaires et notamment dans l'arrondissement à l'école Montaigne-Ferry ;

- la Ka fête ô mômes.

Cette délibération peut amener beaucoup de débat et de discussions. Il donnera son avis avant de redonner la parole à Monsieur le Maire. Il trouve un peu « gros » de distribuer plus d'un million d'euros, en fait, pour être précis : 1 799 729 €. En fait, ce n'est pas le travail de ces associations qui est en cause mais la manière dont elles ont été sélectionnées. En fait, attribuer de tels montants sans appel d'offre et sans marché public peut poser question sur la gestion de l'équipe en place.

Mme NACHURY ne souhaitait pas relancer le débat qui a été largement abordé lors de séances précédentes mais faire une remarque d'ordre général sur l'attribution des subventions concernant les activités périscolaires. Si on avait un peu plus de transparence et un peu plus de rigueur demandé dans tous les domaines, cela permettrait d'avoir des indicateurs, de pouvoir faire des évaluations et savoir *in fine* la valeur des actions concernées.

Cette observation est extrêmement générale, ce qui ne met pas en cause le travail de telle ou telle association.

Elle estime que cette remarque sera certainement de plus en plus vraie dans le futur. Cela remet en cause non ceux qui font mais bien les règles d'attribution avec une méthodologie : indicateurs, éléments de comparaison, et évaluation pour juger de la pertinence des actions.

M. BLACHE estime totalement légitime lorsque de l'argent public est engagé sur des organismes externes qu'on puisse vouloir en mesurer la qualité et les résultats. Cela semble choquer parfois, ce qui est étonnant.

M. AUGOYARD souhaite apporter la même remarque qu'il avait faite sur ce sujet à M. DUVERNOIS, lors de précédents débats, à savoir que si la manière d'attribuer la subvention semble poser un problème de légalité et quelle aurait dû passer par un appel d'offre, il faut saisir le Tribunal Administratif et le juge aura tout loisir de donner tort ou raison sur ce dossier.

M. BLACHE indique que la procédure est bien connue mais n'a pas été utilisée pour des raisons de bienveillance.

Mme HAZERAN considère que M. DUVERNOIS est dans son rôle mais il a l'air de suggérer que certains dossiers passent au bon moment, quand il faut. Elle observe que par rapport à l'an dernier une économie de 400 000 € a été apportée et en 2019 on n'était pas en période électorale. Certes les montants en jeu sont importants mais en même temps cela concerne les 9 arrondissements de Lyon à différentes associations significatives. Il ne faut donc pas être dans la suspicion systématique.

M. DUVERNOIS comprend ce que dit Mme HAZERAN. Il ne s'agit pas de période électorale mais comme elle n'assiste pas aux échanges dans les commissions éducation ou avec l'Adjoint en charge de l'Éducation à la Ville, il comprend la remarque qu'elle fait.

Il a voulu évoquer la réponse qui avait été donnée à un certain moment par celui-ci et qui n'était pas satisfaisante quant à la sélection des associations participantes dans le cadre des activités périscolaires. Si elle avait tous ces éléments, ils se rejoindraient certainement sur la même approche.

**Mme ROUX de BÉZIEUX ne prend pas part au vote.
LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Rapport 06.20.656-Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

M. DUVERNOIS rapporte ce dossier.

Il indique qu'il ne rentrera pas dans le détail des crédits et subventions. Cette délibération permet d'assurer le bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, la Ville de Lyon les mettant à disposition des équipes pédagogiques.

La présente délibération prévoit les modalités de ces dispositifs pour 2020. Il précise que les modalités proposées sont stables par rapport aux années antérieures, tant sur le périmètre des activités financées, que sur le montant des forfaits attribués.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. BLACHE note l'importance de ce sujet traité par M. DUVERNOIS, expert en cette matière.

M. DUVERNOIS est rapporteur de ce dossier.

M. DUVERNOIS souligne qu'il n'y a pas eu de modification des périmètres scolaires pendant la mandature dans le 6^e. Il en connaît cependant les enjeux et il y reviendra à la fin de la présentation de cette délibération pour dire combien il est important de répartir les élèves dans les établissements scolaires par rapport à leur secteur d'habitation.

Cette délibération est proposée pour répartir harmonieusement les élèves dans les écoles des 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements où l'on constate une démographie importante et constante depuis plusieurs années. Il y a donc une répartition des périmètres suite à la construction de deux nouveaux groupes scolaires de 22 classes chacun.

C'est la raison pour laquelle, il convient d'en réviser les périmètres pour définir les secteurs concernés par ces groupes scolaires.

Pendant cette mandature effectivement, Monsieur le Maire lui avait fixé comme objectif de respecter les secteurs par rapport aux habitations des parents, ce qu'il a fait. Il a géré les dérogations d'une manière qui a pu paraître parfois un peu stricte dans les réponses apportées aux parents. Il a cependant en cas de réponse négative toujours motivée celle-ci et expliquée aux familles pourquoi il n'était pas souhaité que les enfants changent de secteur scolaire.

Il pense qu'il est important pour les enfants qui habitent dans un quartier d'aller à l'école qui s'y trouve. On s'inscrit dans les associations qui y sont implantées. On fréquente les commerces. On a ainsi une véritable vie de quartier.

L'objectif était de conserver l'école au centre de cette vie de quartier.

C'est la raison pour laquelle on a pu maintenir des effectifs et ainsi ne pas avoir trop de fermetures de classes. Certaines ouvertures ont pu avoir lieu. C'est ainsi qu'à effectifs à peu près stables dans les écoles publiques de l'arrondissement, on a pu conserver les classes. Ce sont ainsi à peu près 3500 élèves qui sont scolarisés sur les écoles primaires : maternelles et élémentaires.

Il était important de le rappeler ce soir car certains ont pu mal ressentir certains refus.

Cependant, en tant qu'élu responsable, il faut pouvoir dire « non » et en expliquer la raison.

C'est en faisant ainsi qu'un bon équilibre a été préservé dans les écoles de l'arrondissement.

Il remercie M. BLACHE de l'avoir soutenu dans sa démarche car il leur est arrivé de devoir rencontrer des parents pour expliquer la démarche poursuivie.

M. BLACHE souligne la complexité de ce sujet. Il rappelle qu'à deux élèves près, une classe peut être fermée si l'on ne veille pas à la répartition des effectifs. Une perte de classe devient ensuite un réel problème.

Mme HAZERAN demande si dans les 3500 élèves cela comprend toutes les écoles primaires et maternelles.

M. DUVERNOIS rappelle que ce chiffre concerne les écoles primaires c'est-à-dire : maternelles et élémentaires.

Mme NACHURY souhaite relever que parler d'un ou deux élèves, cela peut paraître anecdotique mais il existe des seuils d'ouverture et de fermeture de classe. Cela a des conséquences sur l'ensemble des effectifs de l'école. Si on a une fermeture d'une classe, cela impacte l'ensemble des effectifs des autres classes.

De même quand on a deux élèves supplémentaires ; cela va impacter les classes de manière favorable, car une ouverture permet d'alléger les effectifs et qu'ils soient plus «normaux ».

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapport 06.20.658 -Travaux d'entretien sur les grandes serres du parc de la Tête d'Or - Opération n° 06016701, 69006 Lyon - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20012

Mme CROIZIER présente ce projet de délibération.

Elle indique que la présente délibération concerne les grandes serres du Parc de la Tête d'Or et ceci dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon,

Elle rappelle qu'en 2016, un diagnostic a mis en évidence des signes de vieillissement affectant leur structure. Certaines parties d'ouvrages nécessitent des reprises béton, un suivi du masticage des verrières ou encore des traitements anticorrosion. Enfin, l'inclinaison de la structure de la serre latérale sud-ouest mérite une attention particulière. Les études en cours permettront de dimensionner d'éventuels renforts.

Il ressort de l'étude menée que le coût global de l'opération au stade d'avant-projet définitif est de 300 000 € TTC (valeur septembre 2019).

Un avis favorable sera donné sur ce dossier, mais elle souhaite émettre deux remarques :

- la première est que ce montant paraît très en deçà de ce qui semble nécessaire et on peut s'interroger d'ailleurs sur le fait que ces travaux qualifiés d'urgent il y a 3 ans n'arrivent que maintenant. En effet, la chute d'éléments métalliques de la Grande Serre, en 2017, et le constat de la fragilité des soubassements avait déjà montré la nécessité d'une mise en sécurité de ces espaces. Et l'inclinaison de la serre est plus qu'inquiétante !
- La seconde est qu'une nouvelle fois cette délibération interroge sur la capacité de la Ville à entretenir seule ce patrimoine. Bien sûr, des investissements ont été faits, là n'est pas la question, mais le dossier sur les petites serres a très peu avancé sur ce mandat. Certes Il y a la porte des Enfants du Rhône, par exemple... mais peut-on s'habituer à voir, pendant plusieurs années, « pousser » des filets de protection un peu partout dans le Parc sans plan global d'investissements pendant tout ce temps ?

Pour conclure elle souhaite dire un mot sur les Petites Serres : au mandat dernier, l'argument avancé pour retarder ce dossier était son budget alors insuffisant au regard de la PPI de l'ancien mandat. Sur ce mandat, le Maire sortant avait affiché une somme conséquente : 10 M€. Qu'est -il fait à ce jour ? Si peu

Mme NACHURY indique, qu'à l'occasion de l'annonce de ces travaux, il a été souligné en commission, que l'avantage de la structure «Comité d'orientation du Parc de la Tête d'Or», si elle se réunissait régulièrement permettrait de poser les besoins, de faire les diagnostics, de prévoir les travaux nécessaires et de les échelonner.

Il est vrai que le Parc est un équipement complexe avec du végétal, le jardin zoologique, botanique, de la voirie, éclairage... Ce comité a l'avantage de pouvoir solliciter toutes les compétences, que toutes les personnes concernées puissent être présentes. Il ne s'est réuni qu'une seule fois pendant ce mandat.

Mme CROIZIER fait par ailleurs remarquer qu'elle a sollicité qu'il soit réuni un grand nombre de fois. Cela est extrêmement dommage car cela permet un balayage de l'ensemble des domaines du Parc.

Mme NACHURY insiste en cette fin de mandat pour dire qu'un certain nombre d'outils existe permettant un travail transversal et ils n'ont pas été utilisés.

M. BLACHE partage leur avis vu la complexité de l'équipement et qu'il n'est pas métropolitain. Dès lors qu'il y a complexité et que l'on ne prévoit pas, on prend du retard. L'équipement se dégrade et cela coûte encore plus cher. Cela mériterait d'être suivi de manière récurrente.

M AUGOYARD dit qu'il faut rester positif, des investissements sont faits, il y a la forêt asiatique. Il faut rappeler que le verre n'est pas à moitié vide mais éventuellement à moitié plein. Certes, ce Comité aurait pu se réunir plus souvent. Néanmoins, la forêt est un bel investissement.

M. BLACHE cite la Porte des Enfants du Rhône pour une approche positive mais regrette cependant, qu'on soit reparti pour un an ou plus pour les petites serres et le temps passe.

Mme HAZERAN abonde dans ce sens et notamment sur le budget prévu qui peut sembler insuffisant surtout si on le rapproche du prix. On est sans doute loin de la réalité mais elle suppose qu'il va y avoir plusieurs tranches. Elle se souvient qu'il y a des fonds européens que l'on peut solliciter pour cela et qui viendraient en complément.

Mme CROIZIER est d'accord : cela semble insuffisant 300 000 € pour tout ce qu'il y a à faire. C'est étonnant quand on voit qu'on met 200 000 € sur le MAC. Dans le même temps, on a un énorme bloc qui est tombé en 2017 dans la grande serre où on a installé des filets pour éviter de futures chutes. Cela n'est pas intéressant même si on a passé un marché pour l'achat de filets. Comme des blocs tombent, qu'il semblerait qu'il y ait une inclinaison importante, il y a sans doute, de plus grands soucis que cela et de ne prévoir que 300 000 € semble peu important. Ne vaudrait-il pas mieux aller plus loin et prévoir plus que cela sur plusieurs exercices. Elle est surprise de la modicité de la somme même si les élus ne poussent pas à la dépense superflue.

Mme HAZERAN demande si ce sont les serres qui sont complètement « emballées ».

Mme CROIZIER indique qu'il s'agit des autres serres.

Mme HAZERAN indique qu'il serait bien que la ville n'ait plus à faire ces dépenses mais que cela soit un budget métropolitain. Cela serait plus cohérent tant au plan des sommes concernées que de la fréquentation du Parc.

M. BLACHE estime que cela devrait sans doute être le cas à moyen ou long terme au vu des raisons évoquées.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.20.659-Palais Guimet - Restructuration - 28 boulevard des Belges - Lyon 6ème - Opération n° 06031001 - Approbation de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre au stade de l'avant-projet définitif (APD) - Lancement des travaux de l'opération - actualisation, affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme n° 00005

Mme CROIZIER rapporte ce dossier.

Elle rappelle que le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon comprend le projet de la création des Ateliers de la Danse dans l'enceinte du Musée Guimet.

Par délibération du 20 novembre 2017, le conseil d'arrondissement a approuvé le lancement des études de cette opération pour un montant de 5.000.000 € TTC, visant donc à implanter dans les bâtiments de l'ancien musée Guimet les espaces nécessaires au développement de l'activité de la Maison de la Danse et à la relocalisation du service archéologique de la Ville de Lyon.

Après concours, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'Atelier d'Architecture Pierre Hebbelinck pour un montant de 2 325 000 € HT.

A ce stade, le budget de l'opération avait alors été estimé, toutes dépenses confondues, à 26 000 000 € TTC (valeur juillet 2017), hors 1^{er} équipement.

Le projet de l'atelier Pierre Hebbelinck prévoit – paraît-il, n'ayant encore eu aucune présentation- une restructuration complète du bâtiment et la démolition reconstruction de l'angle des rues Morellet et Lieutenant-Colonel Prévost.

Elle estime que la construction est, certes, complexe composée de plusieurs corps de bâtiment et de matériaux hétérogènes.

En particulier, il est apparu nécessaire de renforcer l'isolation acoustique du bâtiment pour permettre la diffusion de musique amplifiée, sans créer de gêne sonore dans le voisinage proche du futur Palais de la danse.

La délibération qui est proposée concerne donc une nouvelle plus-value de 5 M€ pour ce dossier portant ainsi le montant prévisionnel de cette opération à 31 176 000 € TTC (valeur novembre 2017), hors 1^{er} équipement.

Il est indiqué que des financements complémentaires ont été demandés auprès de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la Métropole de Lyon.

Enfin, les études d'avant-projet réalisées par l'équipe de Pierre Hebbelinck ont également conduit à s'interroger sur la possibilité de proposer un renfort qualitatif du traitement des façades (1 689 000 €, valeur novembre 2017) et d'intégrer l'aménagement d'un studio de répétition amateurs (264 000 €, valeur novembre 2017).

Ainsi, si les partenariats financiers étaient réunis, une nouvelle délibération serait présentée au cours de l'année 2020 sur ces postes. Ce qui surenchérirait encore le coût.

Mme CROIZIER émet quelques remarques :

- Sur la forme : la commission « immobilier » de la Ville de Lyon et les élus qu'ils sont n'ont pas eu l'opportunité d'avoir de présentation du projet. Elle ne doute pas, bien entendu, que lors du Conseil municipal de très belles images et synthèses leur seront présentées ...
- Les sommes indiquées sont en valeur novembre 2017 et hors 1^{er} équipement.
Elle a demandé en Commission une estimation de ces 2 postes à ce jour, sans avoir de réponse des services...
- Cette évolution du dossier interroge tout de même sur la façon de décider et gérer un projet : choisir d'implanter des activités génératrices de musique au sein d'un bâtiment ancien nécessite des précautions basiques sur l'isolation. C'est d'une extrême complexité et peut conditionner l'adéquation même du projet dans ce lieu, tout séduisant qu'il soit, ainsi que le choix du lauréat.
L'étude acoustique ayant été réalisée postérieurement au choix du lauréat, peut-être qu'un autre projet aurait été moins onéreux et aurait pu être retenu.
Elle se demande à combien va finir par se conclure ce dossier.

Mme CROIZIER, pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, demande au Maire et aux membres du Conseil de s'abstenir sur ce dossier dans l'attente des précisions demandées et du Conseil Municipal.

M. DAVID est tout à fait d'accord avec Mme CROIZIER. Cela est d'autant plus vrai, qu'il assistait deux jours auparavant à une commission d'appel d'offre dont il fait partie et pour la première fois en six ans, il s'est abstenu. Il trouve anormal de recommencer pour le musée Guimet ce qui s'est passé à Confluence. Le prix ne cesse d'augmenter et on se demande à quoi servent les techniciens, les spécialistes qui répondent dans ce domaine.

Il ne comprend pas comment, dans un lieu où il doit y avoir de la musique, de la danse et différentes activités induisant des nuisances sonores, on n'ait pas prévu de faire une étude acoustique préalable. On fait pourtant beaucoup d'études d'habitude !

Ici, on ne cesse de rajouter coût sur coût. Il serait donc important, à son avis, de s'abstenir sur ce dossier.

Mme CROIZIER trouve qu'il est difficile de s'engager sur un projet sans savoir où l'on va. Le choix avait été de ne pas faire d'étude acoustique poussée en attendant le projet.

Le problème, c'est que les coûts du projet ne sont plus les mêmes ensuite. Or, dans ce type d'équipement, l'acoustique est fondamentale.

M. BLACHE souligne que le coût du projet a été renchéri de 10 millions d'euros.

M. DAVID souligne qu'on est sur des prix qui ont déjà deux voire trois ans d'antériorité.

Mme HAZERAN ne pense pas qu'il y aura 50% d'augmentation en deux ans. L'inflation est quasiment nulle, l'endettement aussi. Elle ne voit pas pourquoi il devrait y avoir une augmentation dans les deux années qui viennent.

Elle estime que le projet est cohérent, conforme à ce que M. BLACHE souhaitait. Il était très favorable à ce qu'il y ait une ouverture sur la Maison de la Danse avec des spectacles.

Elle demande à ce que soit noté au PV qu'il est prévu de 400 à 500 places - si elle se souvient bien - destinées aux spectacles ouverts au public.

Mme CROIZIER précise qu'il s'agit d'un amphithéâtre de 460 places, de mémoire, pouvant être, parfois, utilisé pour les deux dernières représentations après «rodage» d'un spectacle avant qu'il ne soit produit. Le problème est de passer de 20 à 40 millions d'euros.

Mme HAZERAN pense qu'il est peut-être possible que ces 500 places puissent être négociées sur certains spectacles.

Elle souligne en outre que le musée est depuis plus de dix ans en état d'abandon, en fait treize ans. Or, un bâtiment fermé se dégrade très vite.

Elle craint que, si ce projet n'est pas mis en œuvre très vite, il soit reporté au prochain mandat. On prend donc un risque important vis-à-vis de l'arrondissement de retarder encore le projet.

M. BLACHE confirme qu'il était très favorable à ce que l'on fasse quelque chose avec le musée Guimet fermé depuis treize ans et se dégradant. Il souhaitait que cela puisse être l'annexe de l'Atelier de la Danse afin de produire des spectacles de plus grande qualité.

Il prend l'exemple du Bolchoï qui, s'il vient à Lyon, doit avoir un grand espace pour s'entraîner pendant plus d'un mois avant de se produire.

Il souhaitait de plus qu'on puisse réfléchir sur un éventuel partenariat public/privé, notamment sur la partie Boileau avec éventuellement des appartements et une rénovation de l'autre côté.

On en est là. S'abstenir n'arrêtera pas le projet.

On le sait, de nombreux projets lancés dans les collectivités n'ont finalement pas vu le jour.

En tout état de cause, le bâtiment ne pourra pas rester fermé. Il se passera quelque chose.

Mme CROIZIER aimerait revenir sur la forme. Elle trouve, de toute façon, inconséquent, de ne pas daigner faire une présentation du dossier. Cela fait des mois, qu'elle le demande car ce projet est important pour les habitants. On pourrait imaginer de pouvoir le présenter ou à tout le moins en commission immobilière si ce n'est lors d'une séance publique.

Avec le rajout d'un coût de 5 millions d'euros, cela aurait été la moindre des choses de présenter au moins deux ou trois points.

Donner l'estimation de la révision des prix ne semble pas énorme. En revanche, l'estimation du coût du premier équipement existait et les services en disposaient. Or, ils ne répondent pas aux élus et cela est anormal. C'est aussi pour cela qu'elle propose l'abstention.

M. BILLARD est d'accord avec Mme CROIZIER et souhaite répondre à Mme HAZERAN.

Ce n'est pas parce que le bâtiment est fermé depuis treize ans et qu'il ya urgence, qu'il faut se précipiter. Voter un rapport avec cette augmentation à la fin du mandat et engager, de ce fait, pour le prochain mandat, la majorité qui sera élue en mars ne semble pas normal.

Il votera donc contre le projet mal ficelé, fait dans la précipitation et uniquement conçu pour sauver la face de M. COLLOMB par rapport à une promesse électorale de 2014, désireux alors de délocaliser la Maison de la Danse du 8^{ème} arrondissement.

M. HEKIMIAN demande s'il a bien compris : le projet serait passé de 20 à 40 millions d'euros ?

Mme CROIZIER précise qu'il est passé de 20 à 26 millions, aujourd'hui de 26 à 31 millions et cela pourrait se terminer aux alentours de 40 millions. Sans avoir commencé les travaux, on est déjà à 31 millions et vu la valeur de cet équipement, on peut supposer que cela avoisinera les 40 millions d'euros à la fin.

M. HEKIMIAN s'interroge sur la gestion des projets et leur chiffrage.

Il estime que s'il gérait son entreprise de la même manière, elle aurait fermé depuis longtemps déjà.

Il trouve, par ailleurs, choquant que les élus, issus de la majorité dans l'arrondissement, ne reçoivent pas réponse. Certes, le manque de concertation de la Ville avec les représentants de la majorité de l'arrondissement – même s'il n'en fait pas partie - a été évoqué à plusieurs reprises mais cela est anormal.

Plus globalement, concernant la gestion, cela explique l'état des finances publiques actuel que ce soit localement ou au niveau national. De ce fait, on comprend mieux.

M. BLACHE indique qu'il y a un véritable problème de concertation et donc de gouvernance. Il le regrette et constate que tel n'est pas le cas à Paris ou Marseille où il est laissé plus de place aux arrondissements. Il le sait puisqu'il assiste à des réunions des Maires de ces deux villes et qu'il peut ainsi comparer.

Il estime que cela tient de la logique : si on partage plus, on comprend mieux. Il est dommage qu'il n'y ait pas eu de présentation aux élus de l'arrondissement.
De toute façon, on fera quelque chose sur ce musée.
Il trouve cependant choquant l'écart de prix de 5 à 10 millions d'euros.

Mme NACHURY considère, que l'erreur originelle est que, face à un bâtiment existant, – complexe : constitué en fait de trois édifices de qualité diverse avec des travaux dans certains, d'autres sans... il aurait fallu se demander ce que l'on pouvait en faire.

Avant de dire que l'on va en faire une crèche, un collège, etc...on regarde l'existant. Ce n'est pas un terrain, c'est un bâtiment, et, en fonction de cet existant, des capacités et des choix faits, on calcule l'effort à consentir et si cela est légitime ou pas.

La complémentarité de la Maison de la Danse, pourquoi pas ? Une promesse avait été faite d'une maison de la danse à Confluence. Cela n'a pas été possible.

Il a ensuite été projeté un complément à celle du 8^{ème} mais on aurait peut-être pu trouver pour le même prix et à côté de la Maison de la Danse avec tous les équipements complémentaires et certainement plus de facilité ce qu'il fallait dans le 8^{ème}.

Elle estime qu'il s'agit là plus d'un problème de méthode que de destination.

Mme HAZERAN, Mme AZOULAY votent POUR.

Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme DARBON, M. BILLARD votent CONTRE.

M. BLACHE, M. LAFOND, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme ROUX DE BÉZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. AUGOYARD, Mme SAINT-OLIVE, M. HEKIMIAN s'abstiennent.

LE RAPPORT EST REJETE.

Rapport 06.20.660-Programmation financière 2020 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 79.050 euros

Mme CROIZIER présente ce projet de délibération.

Cette délibération concerne l'accompagnement de la Ville de Lyon aux côtés des associations porteuses d'initiatives de jardins partagés.

Elle rappelle tout l'intérêt de ces dossiers au regard des liens sociaux et de l'animation de proximité qu'ils impliquent au-delà d'enjeu écologique et esthétique évidents.

Depuis une quinzaine d'années, plus de cinquante jardins partagés se sont créés à Lyon dont le fonctionnement est régi par la charte des jardins partagés lyonnais.

En ce qui concerne le 6^e, cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention de 2 500 € pour la nouvelle association responsable de l'animation de l'éco-jardin des Part 'Ages impliquant plusieurs acteurs du quartier à Bellecombe.

Elle rappelle que cette association nouvellement créée prend la suite de La MIETE. La Présidente était d'ailleurs présente ce soir et nous pouvons la féliciter.

M. SIMOND ne prend pas part au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.20.661-Musée d'Art Contemporain – Mise à niveau des installations de désenfumage - Cité Internationale 81, quai Charles de Gaulle – 69006 Lyon – Opération n° 06087615 – Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20005.

Mme CROIZIER est rapporteur de ce projet de délibération.

Par délibération du 23 septembre 2019, le conseil d'arrondissement a approuvé le lancement de l'opération de mise à niveau des installations de désenfumage du Musée d'art contemporain pour un montant de 1 000 000 € TTC.

Le budget un peu rapidement établi s'avère insuffisant après consultation des entreprises.

Il en ressort que le coût global de l'opération doit être porté à 1 195 000 € TTC. C'est l'objet de cette délibération.

M. DAVID souligne le manque de chance de Mme CROIZIER à ne rapporter que des dossiers pour lesquels des montants énormes sont dépensés, comme celui-ci par exemple où cela est le cas depuis la construction pour y faire une fois une amélioration de la ventilation, une autre fois c'est le chauffage. Il y a un problème de conception. Une fois de plus, on paie. Il ne sait pas si on accepterait ça dans le privé : un entrepreneur ne cessant d'apporter de nouvelles factures en disant, j'ai oublié tel ou tel élément. Il trouve cela inadmissible.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.20.662-Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 40.750 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées - Exercice 2020

Mme ROBIN rapporte ce dossier.

Elle rappelle que la Ville de Lyon poursuit ses actions en faveur de l'amélioration de l'état de santé des habitants, s'appuyant sur un réseau associatif porteur de projets dont les objectifs sont orientés vers la prévention, l'éducation à la santé ainsi que l'accès aux droits de santé et aux soins pour les publics en difficulté.

Elle indique que les actions présentées ici sont orientées soit vers une offre de services pour les personnes en situation de précarité ou fragilisées suite à des problèmes de santé. D'autres actions visent un public plus large pour lesquelles sont privilégiées : la prévention santé à travers le sport, comme l'étape du FitDays ; les gestes qui sauvent et l'opportunité pour tous de se former aux premiers secours.

Pour le 6^e arrondissement, elle précise qu'il s'agit, dans le cadre des Manifestations autour de la prévention santé d'octroyer une subvention de 4 000 €, comme l'an dernier, à la Fédération française de cardiologie Val de Rhône - 5 place Edgar Quinet dans le cadre de la semaine des gestes qui sauvent du 11 au 16 mai 2020 à Lyon pour une initiation aux premiers gestes indispensables avant la prise en charge par des professionnels du secourisme.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.20.663-Programmation financière 2020 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 201.644 euros

Mme ROBIN présente ce dossier.

Il s'agit pour la Ville de Lyon qui s'est donnée pour mission de mener une politique de réduction des risques et de prévention en matière de santé et qui souhaite poursuivre l'action entreprise dans le cadre de la lutte contre le Sida, les IST (Infections Sexuellement Transmissibles) et les hépatites ainsi que les addictions et toxicomanies de faire face au constat d'un nombre toujours élevé de consommateurs de drogues et alcool, d'une certaine banalisation des comportements et des pratiques excessives chez les jeunes.

D'autre part, une attention particulière est portée à la santé mentale. La Ville s'est d'ailleurs fortement impliquée avec les différents acteurs locaux en créant dans chaque arrondissement un Conseil Local de

Santé Mentale (CLSM), lieux de concertation et de coordination entre les services de psychiatrie, les élus et les partenaires locaux, les usagers et les aidants.

Elle précise que dans ce cadre, la ville a prévu cette année un montant de subventions de 201 644 € contre 205 900 €, l'an dernier.

Pour ce qui est du 6^e arrondissement, Mme ROBIN notent que trois subventions sont proposées:

- Dans le cadre de la lutte contre les IST, VIH/Sida, hépatites :
 - Une subvention de 11 000 € à l'association AIDES 110 rue de Sully pour l'Accueil, l'accompagnement et soutien des personnes concernées par le VIH/Sida et les hépatites – les actions de prévention auprès des migrants et des personnes homosexuelles et proposition de dépistages.
 - Une subvention de 3144 € à cette même association pour l'exposition photographique : « seul notre courage est contagieux ». installée sur les grilles de la piscine du Rhône à l'occasion de la 6^{ème} conférence de reconstitution des ressources pour lutter contre le VIH, la tuberculose et le paludisme
 - Dans le cadre de la prévention des addictions :
 - Une subvention de 5000 € à l'association KEEP SMILING -3 rue Baraban pour une aide et l'accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool, le soutien à leur entourage, la sensibilisation et la prévention.
- Elle souligne le fait cependant que cette association ne donne aucune nouvelle sur cette action qui est cependant financée.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.20.664-Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 5.966.165 euros à 11 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon, à l'association Com'Expression et au Réseau Rhône Ain Saône des MJC - Union Territoriale des MJC MPT - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Mme GRAZIANI est rapporteur de ce dossier.

Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 5 966 165 euros aux MJC et deux associations pour l'année 2020.

Pour ce qui est du 6^{ème}, il s'agit de :

- la MJC Espace 6	202 229 €
- l'Association Com'Expression	307 963 €

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.20.665-Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701.167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC

Mme GRAZIANI présente ce projet de délibération.

Elle précise qu'il s'agit de l'attribution de subvention de fonction au FONJEP à titre de participation financière aux postes des directeurs des 12 MJC lyonnaises et notamment pour ce qui est du 6^{ème} pour celui de l'Espace 6 MJC d'un montant de 50 973 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.20.666-Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 59.500 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales.

Mme GRAZIANI poursuit avec ce projet de délibération.

Il s'agit ici de l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 € à une association du 6^{ème} pour le soutien au droit aux loisirs des enfants et adolescents.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.20.667-Attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2020 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement

Mme GRAZIANI rapporte ce dossier.

Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2020 à différents organismes et de l'approbation de convention d'application type.

Elle précise qu'il s'agit surtout de crèches : Océane, Nid d'anges, Cadet bretelle, Capucine, Pierrot et Colombine, Merlin Pinpin, les Pitchounes, Canne à Sucre mais aussi des associations sportives et d'autres structures du 6^{ème}.

Mme CROIZIER ne prend pas part au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.20.668 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2019-2020 - Signature de conventions avec ces associations.

M. SIMOND est rapporteur de ce dossier.

Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2019-2020.

Dans le 6^{ème}, ce sont les mêmes, si ce n'est une nouvelle association l'Amicale des Athlètes du Lyonnais qui se voit octroyer 1500 € pour son déménagement mais qu'il n'a pas encore rencontrée.

Lyon Gym qui suite à la fusion avec un club de Chassieu devient Gym Lyon Métropole. La subvention est maintenue mais c'est la Métropole qui complètera.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.20.669 - Programmation financière 2020 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 638.335 euros

M. SIMOND présente ce dossier.

Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un budget conséquent de 638 335 €. Il y en a 37 qui œuvrent sur Lyon.

Il trouve regrettable que certaines associations fassent la même chose et qu'il ne soit rien fait pour mutualiser les moyens.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.20.670 - Attribution d'une subvention de 1.000 euros à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de l'événement "Traversée de Lyon à la nage avec palmes" le 19 janvier 2020

M. SIMOND est rapporteur de ce projet de délibération.

Il indique que c'est la 40^e traversée de Lyon à la nage avec palmes organisée par «l'association Club Thalassa Lyon Plongée » qui se passera le dimanche 19 janvier 2020.
Il est prévu une subvention de 1000 €.

Mme HAZERAN demande ce qu'est la catégorie hydrospeed.

M. SIMOND indique que les nageurs partent de la piscine puis ils traversent Lyon. Il n'est pas certain de ce que recouvre le terme «hydrospeed». Pour le coup, vu les termes dont est formé le nom, il s'agit d'une catégorie basée à la fois sur l'eau et la rapidité.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.20.671-Rénovation de divers terrains multisports extérieurs - Opération 60046576 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 " Conservation du patrimoine sportif 2015-2020 " - Programme 20004

M. SIMOND poursuit avec la présentation de ce rapport.

Les petits terrains de jeux en gazon synthétique sont très utilisés, il est désormais nécessaire de programmer pour 2020 la rénovation de l'ensemble de leur surface afin d'assurer la continuité du service public. L'un de ces terrains est situé sur le 6^{ème} : celui de l'avenue Thiers. Il est prévu une somme de 80 000 €.

Il regrette le manque de concertation de la Ville qui n'a pas demandé l'avis des élus du 6^{ème}.

Il y a 3 city stades dans l'arrondissement : Anatole France, place de l'Europe et le site qui va être refait.

Il se réjouit que ça soit fait mais il aimerait rappeler à la Mairie Centrale qu'ils ont été élus et que de ce fait leur avis compte.

Mme NACHURY trouve très bien que l'on rénove le sol. Elle fait toutefois remarquer que d'autres éléments nécessitent d'être repris : les barrières sont abîmées. Ne peut-on avoir la rallonge qui permettrait de faire quelque chose de fini ? Cela donne l'impression qu'il manque toujours quelque chose. Comme certains éléments sont moches, on en refait certains, les autres ne seront pas touchés. Le sol aura eu le temps de s'abîmer.

Une demande a été faite en ce sens mais a priori puisque Noël est passé, les barrières resteront donc comme elles sont.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.20.672 - Attribution d'une subvention de 6.000 euros à l'association Lyon Natation pour l'organisation à la piscine de Vaise du 21ème Meeting national de Lyon Natation en bassin de 50 mètres, les 6, 7 et 8 mars 2020 - Signature d'une convention d'application n° 4 à la convention cadre de partenariat

M. SIMOND est rapporteur de ce dossier.

Il annonce que l'Association « Lyon Natation Métropole organise le 21^{ème} Meeting national les 6, 7 et 8 mars 2020, à la piscine de Vaise à Lyon 9^{ème}.

Il précise que c'est le 1^{er} club national en nombre d'adhérents : 3400 personnes actuellement.

Il est demandé une subvention pour l'organisation de cet événement et une somme de 6500 € a été allouée.

Il est important que les subventions suivent et qu'un accompagnement plus important soit apporté.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.20.673 - Attribution d'une subvention de 1.000 euros à l'association Lyon 64 Echecs pour l'organisation de la 27ème édition du Tournoi Philanthropique d'Echecs et de Dames des Hôpitaux le 16 mai 2020

M. SIMOND présente ce rapport.

Il indique que le samedi 16 mai 2020, l'association Lyon 64 Echecs organisera la 27^{ème} édition du Tournoi Philanthropique d'Echecs et de Dames des Hôpitaux, à l'Hôpital Neuro-Cardio de Bron.
L'association a sollicité une aide financière de 1 000€ pour l'organisation de cette manifestation.
Il souligne l'énergie déployée par tous : bénévoles, partenaires pour cette organisation
Une subvention de ce montant est la moindre des choses.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.20.674 – Fête des lumières 2019 : financement et partenariat privé - conventions de mécénat et de parrainage

Mme DARBON est rapporteur de ce projet de délibération.

Il s'agit de mécénat dans le cadre de la Fête des Lumières 2019 avec toutes les entreprises qui en font partie qu'elle se dispensera de nommer, à moins que cela ne soit demandé.

Le montant du mécénat est de 271 536,09 € en nature.
Un nouveau mécène rejoint la Ville : la société France 3 pour un montant de 7 000 € en nature.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.20.675 - Attribution d'une subvention de 40.000 euros à l'association Lyon Bande Dessinée, pour l'organisation de la 15e édition du "Lyon BD Festival " du 12 au 14 juin 2020 - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'application

Mme DARBON présente ce projet de délibération.

Elle annonce que l'association Lyon Bande Dessinée Organisation organise la 15^e édition du Festival de la Bande Dessinée de Lyon, du 12 au 14 juin 2020 dans divers lieux de Lyon.

L'an dernier, elle avait reçu une subvention de 40 000 €.

Elle suppose que cette année encore, l'association investira le musée d'art contemporain.

Elle demande une subvention de 50 000 € pour un budget prévisionnel du festival s'élevant à 567 326 €. Il est proposé de lui allouer une subvention de 40 000 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.20.676-Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens pour un montant total de 107.250 euros - Exercice 2020

M. AUGOYARD rapporte ce dossier.

Il est content de rapporter ce dernier dossier. Il souligne qu'il revient de manière récurrente fréquemment. Ce dossier concerne les associations de lutte contre les discriminations, lesquelles concernent une bonne partie de la population.

Il indique qu'il existe plusieurs dizaines de discriminations : celle dont on entend parler le plus souvent concerne les orientations sexuelles mais aussi les discriminations physiques, sur l'origine, etc...

Il rappelle que cette assemblée a eu de nombreux débats sur ce sujet.

Il y a aussi un certain nombre d'associations qui agissent au niveau de la ville. Il souhaite souligner le travail important que les bénévoles jouent dans ces associations qui parfois sont victimes eux-mêmes de discrimination. Ce sont tout simplement des personnes impliquées. Elles font un travail remarquable d'accueil, d'écoute. Elles font ce que beaucoup ne font pas.
Il pense d'ailleurs qu'on ne leur tire pas suffisamment le chapeau pour ce travail si important.

Etant donné qu'un large débat s'est fait pendant cette séance sur les millions déversés un peu à la va-vite. L'argent qui est alloué là est fondamental car il y a parfois vraiment des gens victimes qui vont jusqu'à certains extrêmes, jusqu'à se supprimer. Aujourd'hui, cela veut dire dépenser 20 centimes par habitant pour soutenir des actions primordiales.
Il espère donc un vote unanime sur ce dossier.

En ce qui concerne le présent projet de délibération, 17 associations sont concernées. Pour le 6^{ème} arrondissement, c'est la Compagnie LE FANAL qui est concerné et qui présente un bestiaire citoyen à destination d'un public de collégiens et de scolaires au sens large. L'association travaille avec eux pour lutter contre les stéréotypes et surtout contre les discriminations qui sont parfois cruelles dans les écoles.
Il est prévu d'allouer une somme de 6 000 €.
Il espère un vote d'approbation sur ce dossier.

M. HEKIMIAN souhaite expliquer pourquoi il votera contre ce dossier. Il a eu l'occasion de s'exprimer largement sur le sujet.
Il n'est pas contre la lutte contre les discriminations et le travail de certaines associations mais il considère que l'approche de certaines d'entre elles n'est pas bonne.

Il pense qu'on devrait faire la promotion de la culture française auprès des étrangers arrivant en France et ayant vocation à devenir français.
Si on en vient à ce type de discrimination – même s'il ne nie pas que cela puisse exister – les personnes qu'il rencontre disent qu'elles ne sont pas discriminées.
En fait ceux qui veulent adhérer à ces principes, ces valeurs, cette culture et c'est ce qu'il faut, ne ressentent pas de discrimination.
Renvoyer les gens à leur culture, c'est les renvoyer face à face et créer une certaine idéologie et cela est porteur de racisme.
Aujourd'hui, ce qu'il faudrait c'est l'unité nationale. A cause de cela, il n'y a plus un peuple français mais des peuples en France.

Certaines associations, pas toutes, bien sûr, sur la base des discriminations, ne font pas ce qu'il faut. Certaines sont très bien. D'autres, avec un fort volet idéologique, travaillent en fait pour la mise en place d'une politique. On en constate d'ailleurs aujourd'hui l'échec.
Certaines jouent un rôle négatif en poussant à la discrimination. L'idéologie, d'ailleurs, a été appliquée en France, il y a une quarantaine d'années et cela conduit aujourd'hui à une impasse.
A force de souffler sur les braises du multiculturalisme, on s'est embarqué dans une aventure qui dépense de l'énergie et des ressources.
On passe notre temps à reconstruire ce que l'on a détruit.
Le plus simple, c'était pratiqué avant - il rappelle qu'il est d'origine émigré - c'était l'assimilation. On ne demandait à personne de renier leurs origines. Cela a réussi car la volonté était de s'intégrer avec les Français. Il remercie chaque jour pour cela et la meilleure marque de reconnaissance pour lui est l'assimilation. Il ne s'est pas senti rejeté.

Certains étrangers aujourd'hui disent « mais qu'êtes-vous en train de faire ? » Certains sont choqués.
Certaines tendances sont mortifères, notamment le fait de dire que nous sommes dans un pays raciste. Si tel était le cas, il ne serait pas ici.
Nul n'étant prophète en son pays, il pense néanmoins que cette approche est dangereuse et maintenant on y est.
Continuer à financer ce genre d'associations est une erreur.
Certaines sont obsédées par l'extrême droite mais cela est fait pour empêcher les gens.
Il faut analyser tout cela. Malheureusement, les élus n'osent plus dire, par exemple, qu'ils préfèrent la culture française. Le dire n'est pas du racisme.
Mais, ces associations mettent une telle pression et elles cherchent à culpabiliser les gens et plus personne n'ose s'exprimer.

Là, on va dans le mur. Il ne veut pas participer à cela et c'est pour cela qu'il vote contre. Il alerte et ayant fait cela, il aura la conscience tranquille. Il le fait, cependant, sans haine, sans agressivité. Il ne faut pas encourager cela. Même Gérard COLLOMB reconnaît qu'il faut revenir à des choses de bon sens tout simplement.

Quant à lui, il est réellement inquiet. Il parle beaucoup, que ce soit avec des musulmans, des Africains qui disent être contents d'être ici et n'ont jamais rien demandé à ces associations. Ils ont du travail, sont payés, certains ont monté des entreprises. Ils ne voient pas le racisme.

La seule discrimination contre laquelle il s'érige, c'est la discrimination sociale, mais ces associations ne font rien contre.

La discrimination est dans leurs idées politiques. M. AUGOYARD lui a dit « vous racontez n'importe quoi ». Il trouve cela dommage. Certaines associations pratiquent la discrimination à outrance, notamment celles d'extrême gauche. Il ne faut pas les encourager.

Il faut accepter qu'une discrimination soit faite pour des idées. Cela a été son cas. Il s'en remet. Il assume néanmoins ses idées. Il dit à M. AUGOYARD de conserver les idées qu'il a évoquées en début de séances mais il ne faut pas aller dans l'idéologie. Il ne faut pas jeter de l'huile sur le feu et déstructurer la société.

Il a vu l'évolution depuis quarante ans et c'est juste dramatique. On n'était pas mal et maintenant cela va crescendo.

M. AUGOYARD revient sur la discrimination positive. On doit avoir la liberté et ne pas subir. M. HEKIMIAN était à l'époque sur la liste du Front National et il avait dit alors qu'il serait le relais du parti Bleu Marine. Il est resté sur cette même logique. Il regrette que ce dernier ne voie la discrimination que sous le prisme des origines.

La diversité de la société est que des personnes viennent de partout. M. HEKIMIAN en est un exemple. Il en est lui-même car il est moitié Français, moitié Polonais par sa mère. Certaines personnes ont des différences physiques. Ces sont toutes ces différences qui font la richesse de la société.

Pour les associations, utiliser le terme « mortifère » est lourd de sens.

Ainsi si on prend l'Association Nationale le Refuge : elle recueille des jeunes adolescents ou jeunes adultes car leurs parents n'acceptaient pas ce qu'ils sont ; la Fondation Armée du Salut prône la vie. Aucune de ces associations n'est dangereuse pour la société.

La Ville de Lyon ne les aurait pas subventionnées.

De même la ligue des Droits de l'homme, son positionnement est clair, elle est contre l'extrême droite, tant mieux. Certaines idéologies doivent être combattues. Il faut les combattre même si elles ont le droit de s'exprimer.

M. HEKIMIAN estime que dire « extrême droite » c'est un moyen de disqualifier l'adversaire politique. En fait, dire cela est faux et M. AUGOYARD le sait. De même, il a pris soin de dire qu'il ne fait pas l'amalgame entre toutes les associations, donc il souhaite que cela ne soit pas fait.

Mme HAZERAN indique que ces associations travaillent beaucoup avec des bénévoles mais aussi des salariés ce qui justifie les soutiens budgétés et il est important pour la transparence de communiquer sur le travail qu'elles font.

M. BLACHE, M. LAFOND, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme ROUX DE BÉZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. AUGOYARD, Mme AZOULAY, Mme HAZERAN votent POUR.

M. DUVERNOIS, Mme ROBIN, Mme. DARBON, M. HEKIMIAN votent CONTRE.

M. LAUPIES, M. BILLARD, Mme SAINT OLIVE s'abstiennent.

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

Rapport 06.20.677-Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2020 - 1ère phase

Mme ROUX de BEZIEUX présente ce projet de délibération.

Elle indique qu'il est demandé de voter pour des subventions au titre de 2020 à différentes associations en rapport avec l'action internationale.

La ville soutient, grâce à des subventions de fonctionnement, les actions menées par les acteurs locaux du territoire. Celle-ci a mis en place un appel à projets international avec des subventions relevant des compétences de la ville et de la Métropole.

La procédure avait été reconduite en 2018 et 2019 et l'a été pour 2020 par délibération de septembre 2019.

Pour la 1^{ère} tranche présentée en Octobre 2019, il est demandé le vote de subventions de fonctionnement à différents projets et sur différentes thématiques.

Elle précise que 61 dossiers ont été reçus, dont 23 présentés par de nouveaux porteurs de projets.

-23 dossiers sur la thématique de l'Internationalité,

-5 dossiers sur la thématique de la Francophonie,

-15 dossiers sur la thématique de l'Éducation à la Citoyenneté européenne et internationale,

-18 dossiers sur la thématique de la Solidarité Internationale.

Il est proposé d'apporter un soutien à 26 structures dans le cadre de cette phase, dont 3 nouveaux porteurs de projets, pour un montant total de 130 000 €.

Pour le 6^{ème} arrondissement,

Sur la thématique de la francophonie, on a :

LYON QUÉBEC pour l'organisation de la 16^{ème} édition de l'événement «Mon voisin est francophone», lancé à l'origine par la Mairie du 6^{ème} et les conseils de quartier. Elle rappelle qu'elle était avec Mme CROIZIER à l'époque. Une subvention de 4000 € est prévue.

Et sur la thématique éducation à la citoyenneté européenne :

La MAISON DES EUROPEENS de LYON pour développer des actions de solidarité internationale, sur le territoire lyonnais toute au long de l'année avec un temps fort : le festival des solidarités 2020 en novembre. Une subvention de 15 000 € est allouée.

Mme CROIZIER souhaite saluer le travail de LYON QUEBEC. Cela fait 16 ans que l'association rayonne sur cet événement sur la ville et la métropole.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.20.678 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap pour un montant total de 74.400 euros - Exercice 2020.

Mme TRIBALAT rapporte ce dossier.

Elle indique qu'il s'agit ici de la 1^{ère} tranche des subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap pour l'exercice 2020.

Un montant total de 74.400 euros leur est attribué.

Elle ne les citera pas tous, mais parmi eux : l'ADAPEI, une souris verte, le CARPA, l'AVH – l'association Valentin HAUY située ans le 6^{ème} qui recevra 2000 €.

De manière générale, les sommes allouées sont pratiquement les mêmes avec une nouvelle association.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. BLACHE demande à Mme GRAZIANI de présenter le dernier rapport ayant fait l'objet de l'ordre du jour complémentaire.

Rapport 06.20.679-Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 2.502.375 euros aux 8 associations gestionnaires des Maisons de l'enfance de Lyon et à l'Entraide Pierre Valdo – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Mme GRAZIANI est rapporteur de ce dossier.

Il s'agit pour ce dossier de l'attribution de subventions d'un montant de 2 502 375 € aux 8 associations gestionnaires des Maisons de l'enfance de Lyon et à l'Entraide Pierre Valdo.

Pour le 6^{ème} arrondissement, il s'agit d'une subvention de 356 482 € pour la Maison de l'Enfance du 6^{ème}.

Mme NACHURY indique qu'en commission, voyant que le 6^{ème} ne figurait pas, il a été demandé que ce rapport soit rajouté. La somme était inscrite ce qui était le plus important.

**M. DUVERNOIS, Mme ROBIN ne prennent pas part au vote.
LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

* * *

M.BLACHE indique qu'aucune date n'est fixée pour un prochain conseil car c'était le dernier. Il remercie les élus pour leur engagement, les services, le D.G.S, Martine, son adjointe pour tout le travail effectué au cours des 6 années.

Il souligne que l'on peut décerner aux élus du 6^{ème} arrondissement la palme de la meilleure assiduité.

Il pense que M. DAVID doit en être à son 500^{ème} conseil.

M. DAVID précise que ce n'est que 300.

M.BLACHE remercie trois personnes de l'assemblée pour leur présence systématique aux séances du Conseil d'arrondissement.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.